

EPoP | Renforcer le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap

Formation-action

« Référents de l'intervention par les pairs »

Formations gratuites, nombre de places limité.

- 1 | Contexte – La démarche EPoP
- 2 | Fiche de mission du référent pair-accompagnement en ESMS
- 3 | Formation-action proposée par EPoP
- 4 | Charte d'engagement réciproque
- 5 | Bulletin d'inscription

Contact : Pauline Tursi, Chargée de mission EPoP, CREA I Hauts-de-France : 06 24 68 32 32, ptursi@creaihdf.org

1|Contexte – La démarche EPoP

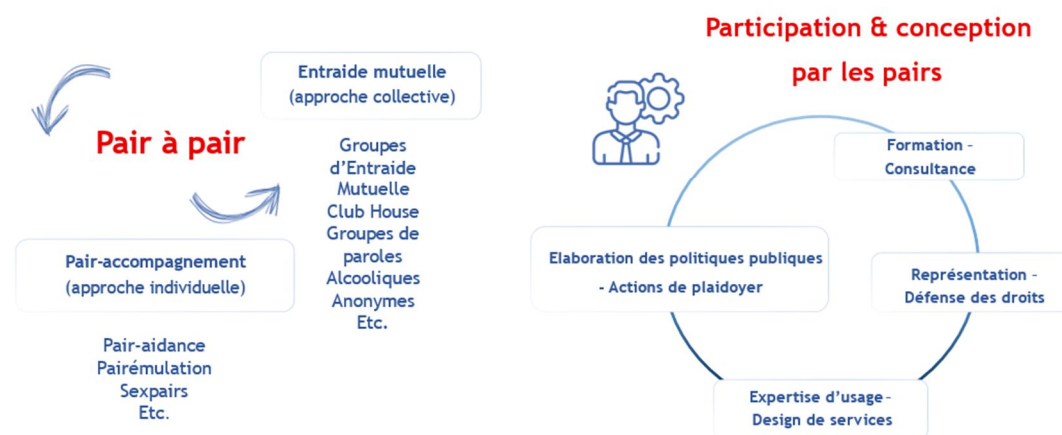
EPoP est une démarche nationale qui vise à développer le recours aux **intervenants pairs**.

Un intervenant pair c'est une personne qui transforme son **expérience de vie avec un handicap en expertise à transmettre aux autres** :

- A d'autres personnes en situation de handicap dans un objectif de pair-accompagnement ou d'entraide mutuelle,
- Aux professionnels du secteur médico-social, aux institutions et administrations pour participer à l'élaboration des politiques publiques, à l'adaptation des offres d'accompagnement, à la formation des professionnels...,
- Aux acteurs du droit commun pour soutenir l'accessibilité de tous à tout...

EPoP est un support au développement d'une société inclusive et à la transformation de l'offre médico-sociale.

| L'intervention par les pairs selon EPoP



EPoP est une démarche partenariale soutenue par de nombreux acteurs :

- **Des associations gestionnaires** : Croix-Rouge française, LADAPT, Trisomie 21, le GAPAS,
- **Des représentants de personnes en situation de handicap** : Handivoice, La Fédé 100% Handynamique, APF France handicap,
- **Des acteurs institutionnels** : SG CIH, CNSA, ARS participantes, Caisse des dépôts, CNCPH,
- **Des têtes de réseaux et des fédérations** : UNIOPSS, Nexem, Fehap, Fisaf,
- **Des acteurs de l'emploi** : Agefiph, OETH

EPoP dans les Hauts-de-France c'est :

- ⇒ Une **dynamique régionale** visant à valoriser et soutenir le développement des interventions par les pairs, tant dans le milieu spécialisé que dans le droit commun,
- ⇒ Des **expérimentations locales** sur les territoires de proximité d'Amiens-Montdidier-Péronne et de Roubaix-Tourcoing comprenant :
 - Une formation socle « intervenant pair »
 - Une formation « référents pair-accompagnement en ESMS »
 - Des actions : nous expérimenterons différents formats d'intervention par les pairs afin de contribuer à la structuration du recours à l'intervention par les pairs.
- ⇒ L'accès aux **ressources de la dynamique nationale** (boîte à outils, groupes de travail...)
- ⇒ **Deux ETP chargés de missions**, dont deux personnes elles-mêmes intervenantes pair, qui animent la dynamique à temps plein.

2 | Fiche mission du référent Intervention par les pairs

Le référent travaille en lien avec la direction de sa structure et l'équipe projet EPoP, pour sensibiliser et accompagner les équipes, mais aussi informer et animer le réseau des personnes accompagnées, dans la mise en place des actions de pair accompagnement et d'intervention par les pairs au sein de la structure.

Temps de travail dédié : 20 % d'ETP minimum (à ajuster selon les missions définies et spécifiques à la structure/au territoire).

|Sa mission dans l'établissement ou le service :

- **Sensibiliser et accompagner les professionnels** de la structure à l'intervention par les pairs et à sa mise en œuvre,
- **Sensibiliser les personnes accueillies** à l'intervention par les pairs et diffuser de l'information,
- **Les accompagner** dans l'identification de leurs besoins, la formalisation de leur demande et la mise en œuvre de l'accompagnement par les pairs,
- **Aider à l'organisation logistique et faciliter l'intervention** de pairs dans et hors de l'établissement,
- **Mobiliser des ressources** et identifier de potentiels intervenants pairs parmi les personnes accompagnées ou ayant été accompagnées,
- **Conseiller les professionnels** dans l'ajustement de leur posture vis-à-vis des pairs,
- **Suivre et évaluer le plan d'actions** élaboré durant la formation-action au sein de son établissement,
- **S'assurer que cette modalité d'action est intégrée dans le projet d'établissement** et mobilisable au service des projets de vie,
- **Développer des partenariats** avec d'autres opérateurs médico-sociaux ou des associations de personnes pour repérer, former et organiser des temps d'échanges entre pairs...

|Ses interlocuteurs, les ressources sur lesquelles il peut s'appuyer

- **Le réseau de Référents Intervention par les pairs d'EPoP** : échanges de pratiques, valorisation des actions, échanges d'outils, conseils...
- **Les deux chargés de mission EPoP** : appui conseil, et soutien dans la mise en œuvre du plan d'actions de l'ESMS...
- **Les formateurs EPoP** : reprise et approfondissement des concepts ou outils à la demande
- **Les intervenants pairs** formés et /ou identifiés dans le cadre d'EPoP
- **Les acteurs/ initiatives ressources** recensés par EPoP...

3 | Formation-action proposée par EPoP

L'objectif de la formation-action est d'accompagner le référent et sa structure dans la mise en œuvre d'un plan d'action de développement de l'intervention par les pairs.

En parallèle, des intervenants pairs en situation de handicap seront également formés sur le territoire.

Programme

Jour 1

Resituer le contexte et les objectifs du projet EPoP.

Comprendre les différentes formes de savoirs (expérientiels, théoriques...) et leur complémentarité.

Comprendre le processus d'objectivation des savoirs expérientiels.

Savoir explorer le potentiel des personnes en situation de handicap à construire et réaliser un projet d'intervention.

Jour 2

Connaître les éléments contextuels et techniques liés à l'intervention des pairs.

Découvrir des exemples d'intervention et d'accompagnement par les pairs.

Comprendre les enjeux éthiques et l'impact de l'intervention par les pairs.

Identifier les bénéfices tirés pour les personnes et pour l'équipe.

Jour 3

Devenir Référent intervention par les pairs : statut, fonction, rôle, place au sein des structures.

Construire son positionnement en interne.

Savoir agir pour favoriser le développement de l'intervention par les pairs.

Identifier les leviers de réussite et les facteurs de résistance à ce développement.

Jour 4

Comprendre le rôle de l'institution et des différents professionnels dans le projet.

S'initier à la co-construction du plan d'action : diagnostic, 1ers objectifs, information, animation...

Jour 5

Approfondir la mission ressource du Référent intervention par les pairs.

Mettre en œuvre le plan d'action visant à développer et pérenniser l'intervention par les pairs dans la structure.

Savoir mobiliser et animer des groupes de travail autour de l'intervention par les pairs.

Savoir assurer un suivi et une évaluation des actions menées.

Calendrier

Deux sessions de 16 personnes sont proposées :

- Une sur le territoire de proximité **d'Amiens-Montdidier-Péronne** :
8-9 Décembre / 12 et 13 Janvier / 22 Février
- Une sur le territoire de proximité de **Roubaix-Tourcoing** :
1^{er} – 2 Février / 3 – 4 Mars / 4 Avril

Des temps d'accompagnement individualisés et/ou en petits groupes seront également proposés afin d'accompagner plus finement les professionnels formés dans la conception et la mise en œuvre de leur plan d'action. La rencontre avec les intervenants pairs formés par EPoP sera également proposée.

La formation construite sur mesure pour le projet EPoP sera portée par un consortium composé : de Campus Formation, de la Chaire Autodétermination et Handicap, de la FISAF et de Trisomie 21 France.

Les formations seront organisées dans un établissement situé dans le bassin de vie. Les lieux seront précisés ultérieurement.

|Conditions

- **Profils** : Tout professionnel d'une structure, d'une association, d'un établissement ou service médico-social (du champ enfant ou adulte) à même de porter légitimement et activement une démarche de développement de l'intervention par les pairs en interne.
- **Coût** : gratuit, les frais de formation sont pris en charge par la démarche nationale EPoP. Les frais de déplacement et de restauration du midi sont à la charge de l'employeur qui pourra demander une prise en charge par l'OPCO Santé.
- **Durée** : 5 jours de formation en présentiel + des temps d'accompagnement personnalisés et/ou en petits groupes en fonction des besoins repérés.
- **Une formation-action au service d'une dynamique institutionnelle globale** : Les professionnels formés seront outillés afin de développer un plan d'action au sein de leur structure, qui concernera donc l'ensemble des équipes et des personnes accompagnées. Pour que l'un de ses professionnels puisse participer à la formation-action, la structure devra donc s'engager, à travers la signature d'une **charte d'engagement réciproque** (cf. p 6) à s'inscrire activement dans la démarche EPoP.

4 | Charte d'engagement réciproque

Entre :
La structure

L'équipe projet régionale EPoP

Par l'inscription de l'un de ses professionnels à la formation-action « Référents intervention par les pairs », la structure s'engage activement dans la démarche expérimentale nationale EPoP qui vise à développer l'intervention par les pairs, la participation et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.

Mus par une vision et des valeurs partagées, la structure participante désignée ci-dessus et l'équipe projet régionale EPoP s'engagent réciproquement afin de permettre l'atteinte de cet objectif.

La présente charte vient acter cette démarche partenariale et préciser les engagements de chacune des parties.

La structure s'engage à :

- Identifier un professionnel, volontaire et convaincu, à même de porter légitimement et activement la démarche pour participer à la formation-action « Référents de l'intervention par les pairs »,
- Aménager avec le professionnel formé un temps de travail dédié à cette nouvelle fonction (20% d'ETP minimum) et à lui mettre à disposition les moyens nécessaires à la bonne réalisation de sa mission,
- Permettre sa participation à l'ensemble des temps de formation-action, et aux réunions EPoP :
 - o Le comité de pilotage local d'EPoP (une fois par trimestre)
 - o Le réseau local des référents Intervention par les pairs (une fois par trimestre)
- Initier une dynamique globale auprès de l'ensemble des équipes en faveur de ces interventions (sensibilisation, accompagnement dans l'évolution des pratiques et de la culture professionnelle...) et organiser des temps de travail collectifs en interne pour concevoir, mettre en œuvre et suivre le plan d'action institutionnel dédié à l'intervention par les pairs.
- Partager son retour d'expérience avec le réseau partenarial EPoP, dans le cadre de copil, d'événements divers et éventuellement de l'évaluation externe d'EPoP...

L'équipe projet régionale EPoP s'engage à :

- Accueillir le professionnel désigné par la structure dans la formation-action « Référents de l'intervention par les pairs »,
- Soutenir le référent formé dans la conception et la mise en œuvre de son plan d'action jusqu'à la fin de l'expérimentation EPoP fin 2023,
- Partager avec la structure l'ensemble des ressources produites dans le cadre d'EPoP,
- Soutenir la structure et le professionnel formé dans la sensibilisation des équipes à la question de l'intervention par les pairs et du pair-accompagnement,
- Convier la structure et le référent formé aux différents espaces de travail partenariaux d'EPoP mentionnés plus haut,
- Être ressource pour le professionnel formé et la structure, et au-delà à favoriser la mise en réseau avec tout autre acteur ressource.

Signée à _____, le

5 | Bulletin d'inscription

Structure

Nom de la structure :

Adresse :

Personne référente de l'inscription :

Nom, prénom :

@ :

 :

Vos attentes quant à cette formation-action ?

Y a-t-il déjà des projets d'intervention par les pairs en cours dans votre structure ?
Ou quelles sont vos perspectives ?

Professionnel inscrit

Nom et prénom :

@ :

 :

Fonction :

Choix de la session de formation :

Amiens

Roubaix

Attention le nombre de place est limité !

Merci de nous transmettre au plus vite ce bulletin d'inscription.

Pauline TURSI, CREAI Hauts-de-France, 54 Bd Montebello – BP 92 009, 59 011 Lille Cedex, ptursi@creaihdf.org

Et pour toute question : 06 24 68 32 32 – 03 20 17 03 03

Nous vous recontacterons afin de valider l'inscription.

